



Contact Presse :

M. Christophe Godard

[cgodard@ugff.cgt.fr](mailto:cgodard@ugff.cgt.fr)

Tèl : 06-37-28-03-84.

**COMMUNIQUE DE PRESSE SUITE A LA SIGNATURE  
DE L'ACCORD-CADRE SUR LA PREVENTION DES R.P.S.**

Le mercredi 22 octobre 2013, la CGT Fonction Publique a signé l'accord-cadre sur la prévention des R.P.S. dans la Fonction Publique.

A cette occasion, elle a rappelé la qualité du dialogue social mis en place ainsi que le travail fructueux fait en commun. Cependant, la CGT a tenu à rappeler sa vigilance quant à la mise en œuvre de l'accord, aussi bien sur les questions réglementaires à venir que sur le suivi de l'accord. A ce titre, elle a interpellé Mme La Ministre sur le fait que cet accord ne saurait être appliqué dans les administrations disposant de mesures plus favorables pour les représentants du personnel.

Actuellement, le Ministère de la défense par le biais de sa Direction Générale de l'Armement essaie de remettre en cause des droits acquis sous prétexte de signature de cet accord. Mme la Ministre nous a répondu favorablement en indiquant qu'en droit français, on ne saurait remettre en question des mesures plus favorables en nous assurant de la vigilance de son administration. Nous prenons acte de cet engagement et de sa déclaration indiquant que le syndicalisme était consubstantiel du progrès.

Si cet accord constitue une réelle avancée, les conséquences des mesures d'austérité, contenues notamment dans projets de Loi de Finances sont en contradiction avec la volonté affichée d'une amélioration de la qualité de vie au travail et dans le service public en général.

Nous accueillons avec satisfaction la mission interministérielle qui sera mis en place sur la médecine préventive.

La CGT Fonction Publique s'emploiera à faire vivre cet accord avec l'esprit dans lequel il a été conçu. Il n'est qu'une étape dans l'amélioration de la qualité de vie au travail dans la Fonction Publique.

Montreuil, le 23/10/2013.